



LES SERVICES ASSOCIES

CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE

1.1 LES SERVICES ASSOCIES INCLUS DANS LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE POUR VOS AGENTS

1.1.1 L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

◀
▶ Pour assurer la couverture de tous les agents et plus particulièrement des plus exposés, TERRITORIA MUTUELLE propose des prestations de services décrites ci-dessous regroupées au sein d'une même application digitale doublée d'un accueil téléphonique.

- Assistance à domicile
- Action sociale et solidaire pour les agents en difficulté
- Ecoute psychologique
- Assistance organisation obsèques
- L'accès à l'immobilier :
 - La caution locative
 - La caution achat immobilier
 - L'assurance emprunteur
- Micro prêt santé
- Protection juridique santé

◀
▶ Cette solution globale nous permet de nous appuyer sur 2 acteurs majeurs dans le domaine de l'assistance :

- IMA (Inter mutuelle Assistance, basée à Niort)
- DOMPLUS, véritable plateforme d'intermédiation sociale, basée à Paris, Lyon et Grenoble.

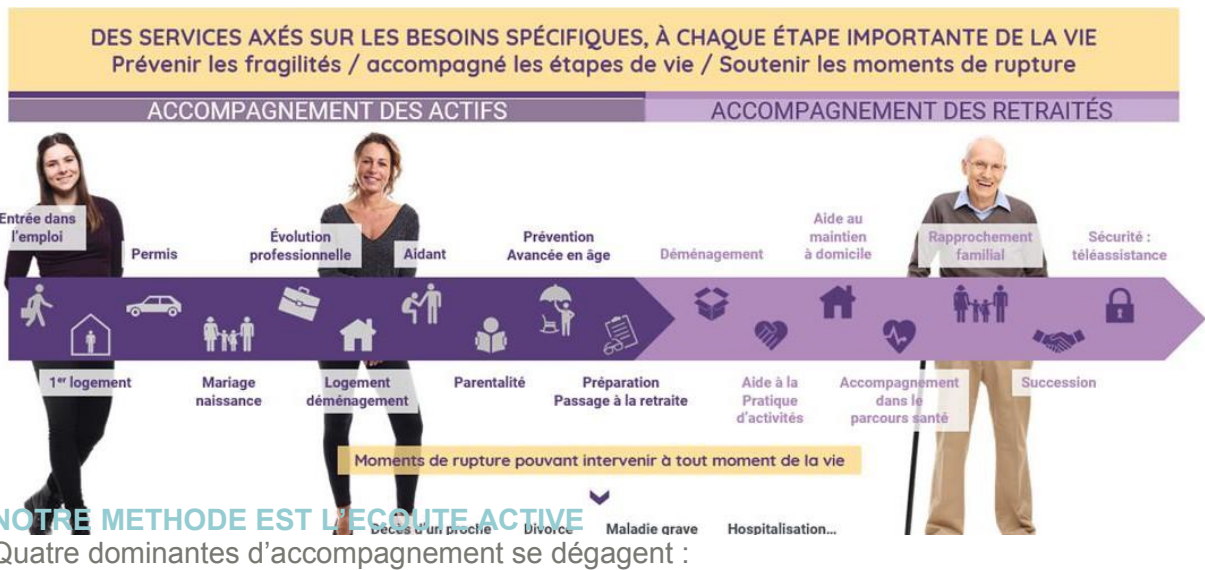
◀
▶ Le point d'entrée est la plateforme DOMPLUS qui qualifie le besoin et accompagne l'adhérent dans sa démarche y compris celle de l'assistance à domicile. Nous avons mis en place ce service innovant en 2015, nous accompagnons **4000 adhérents par an sur la plateforme téléphonique et plus de 20 000 personnes sur le site internet dédié.**

TERRITORIA MUTUELLE met à la disposition des agents territoriaux adhérents ce service global en inclusion dans sa cotisation. Il concerne l'agent territorial ainsi que sa famille.

Ce service se nomme : **MUT NOV SERVICES +**
Un N° tél : 09 69 32 82 67

Site internet dédié : <http://www.mutnov-services-plus.fr>.

◀
▶ Le site internet permet à l'agent ou sa famille de recevoir les premiers renseignements au travers de 175 fiches classés par rubrique. Après un diagnostic situationnel de l'agent, le conseiller **MUT'NOV SERVICES +** propose un accompagnement dédié.



- **La vie familiale** (à titre d'exemples, être parent, être aidant, s'unir /se séparer, perdre un proche) ;
- **Le logement** (à titre d'exemples, accéder, améliorer ou adapter son logement et gérer les dépenses qui y sont liées) ;
- **La vie professionnelle** (à titre d'exemples, accéder à l'emploi, se reconverter, préparer sa retraite) et la santé au travail ;
- **La vie pratique** (à titre d'exemples, gérer son budget, accompagner la perte d'autonomie, accompagner le handicap, accéder aux soins).



ZOOM SUR DEUX GARANTIES SPECIFIQUES

ACCOMPAGNEMENT DECES :

Les situations de décès peuvent être de natures très différentes : maladie, accident, suicide, ... et les effets et déséquilibres induits sont fortement liés à la situation et l'écosystème propres de la personne (liens sociaux – cadre de vie – vie personnelle...)
Le service MUT'NOV Services + s'appuie sur la gestion du quotidien de la situation post décès de la personne, afin d'atténuer la détresse, accompagner la personne en prenant en compte son état de vie, participer à la phase de réappropriation du quotidien et accéder à de nouveaux repères pour retrouver de nouveaux équilibres de vie (tant vie sociale que professionnelle et personnelle), et apporter un véritable soutien, dans le parcours de reconstruction « pas à pas ».

Notre intervention répond à quatre objectifs :

- Laisser exprimer la portée émotionnelle du départ.
- Apporter les solutions aux réponses du territoire
- Prévenir et limiter les conséquences ultérieures de ce choc,
- Permettre aux personnes accompagnées de réinvestir durablement leur environnement (activités,) afin de revenir à un nouvel équilibre.

HABITAT - LOGEMENT « CAUTION & ACHAT »

Avec l'évolution de la société, le logement prend différentes formes : la colocation, le chambre chez l'habitant, l'hébergement temporaire, la location, l'acquisition ou le placement, l'EPHAD pour son parent. Afin d'être éclairé sur cette thématique, l'agent peut contacter le service MUT'NOV Services + pour que soient étudiées, suivant la spécificité de sa demande, l'ensemble des réponses permettant de satisfaire son besoin. La question de l'habitat pourra être abordée selon différentes approches : recherche de logement - caution - acquisition

1.2 L'ASSISTANCE AU QUOTIDIEN

Tous les adhérents de **TERRITORIA MUTUELLE**, souscripteurs d'une garantie maintien de traitement et les personnes à charge vivant sous son toit (conjoint, enfants et petits-enfants <16 ans, enfants handicapés, ascendants), domiciliés en France Métropolitaine, bénéficient automatiquement de l'Assistance, garantie assurée par Inter Mutuelle Assistance, 24h/24 et 7j/7.

La philosophie de cette offre spécifique :

- Faciliter la reprise de l'activité et prévenir les arrêts de travail dans certaines situations (événements traumatisants)
- Qui peut en bénéficier ? Agents et famille résidant en France métropolitaine
- Dans quels cas ? Accident, maladie...
- Comment faire appel à l'assistance ?
 - 24h/24, 7j/7 auprès des équipes IMA
 - Evaluation de la situation et mise en œuvre des solutions les plus adaptées dans le respect des modalités contractuelles

Les plus de l'offre (par rapport aux standards du marché)

- Un accompagnement pour les petits pépins du quotidien (*immobilisation > 5 jrs*)
- Services de proximité (livraison de médicament, portage de repas...)
- Transport sur le lieu de travail
- Informations juridiques et vie pratique
- Des garanties renforcées dans la durée en cas de coup dur
- Enveloppe de 100 unités de services à la carte en cas de pathologie lourde ou traitement long, pour un soutien au plus près des besoins
- Aide au maintien à domicile : ergothérapeute, services travaux, accompagnement social, téléassistance...

1.3 LE DETAIL DES GARANTIES

DES LA SOUSCRIPTION

Informations juridiques et vie pratique sur tous les domaines du droit français (famille, logement, succession etc.)	Sur simple appel, aussi souvent que nécessaire
---	--

UN ACCOMPAGNEMENT EN CAS D'INCIDENT DE SANTE

Services de proximité	Prise en charge et mise en œuvre sur 30 jours
Livraison de médicaments 1 A/R par semaine (limité à 4 semaines) jusqu'à la pharmacie la plus proche ou portage à domicile	En cas d'immobilisation > 5 jours de l'adhérent ou du conjoint
Portage de repas	En cas d'immobilisation > 5 jours de l'adhérent ou du conjoint
Portage d'espèces	En cas d'immobilisation > 5 jours de l'adhérent ou du conjoint
Coiffure à domicile	En cas d'immobilisation > 5 jours de l'adhérent ou du conjoint
Transport sur le lieu de travail	En cas d'immobilisation > 5 jours de l'adhérent ou du conjoint
Petits travaux de bricolage / jardinage	En cas d'immobilisation > 5 jours de l'adhérent ou du conjoint

UN SOUTIEN RENFORCE EN CAS DE COUP DUR

Enveloppes de services	Prise en charge et mise en œuvre sur 1 année
-------------------------------	--

100 unités de services à choisir en fonction des besoins par les garanties suivantes :

1 enveloppe - adultes : aide-ménagère, livraison de médicaments/de courses, transport aux rdv médicaux, portage de repas, garde d'enfants, conduite à l'école/activités...

1 enveloppe enfants malades : garde d'enfants, présence d'un proche, transport

**Bilan de vie par un ergothérapeute
Bilan de la personne et de son environnement avec remise d'un rapport de préconisation en matière d'aménagement du domicile**

Survenance d'une pathologie lourde avec hospitalisation > 5 jrs

Aggravation d'une pathologie lourde avec hospitalisation > 10 jrs

Traitement radiothérapie, chimiothérapie, curiethérapie, trithérapie, quadrithérapie

Services travaux après passage de l'ergothérapeute

Téléassistance en cas de perte partielle/totale d'autonomie

Aide aux démarches administratives à domicile

Accompagnement social

Bilan de situation, informations : orientation, financements...

Assistance psychologique

1 à 5 entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien et 1 à 3 entretiens en face à face si nécessaire

En cas d'événement traumatisant privé ou professionnel (maladie, décès, divorce, licenciement, stress au travail...)

2. LES SERVICES ANNEXES PROPOSES

2.1 DES AIDES FINANCIERES EN CAS DE DIFFICULTES



TERRITORIA MUTUELLE a mise en place une commission de secours qui permet de favoriser un accompagnement social de votre personnel adhérent.

La demande d'aide financière peut être sollicitée par l'agent ou à l'initiative de la collectivité ;

Sur présentation d'un dossier, la commission de secours de **TERRITORIA MUTUELLE** verse une aide financière à l'agent rencontrant des difficultés liées à :

- Une situation de surendettement
- Un arrêt maladie

- Un décès

La Commission de secours se réunit une fois par mois pour les prises de décisions.

2.2 LES ACTIONS DE PREVENTION POUR ACCOMPAGNER VOTRE COLLECTIVITE

- Fort de sa connaissance de la fonction publique territoriale et au regard de **votre Plan d'Amélioration des conditions de travail (PACT)**, **TERRITORIA MUTUELLE** a développé des partenariats de qualité aux services des collectivités et de leurs agents.

TERRITORIA MUTUELLE a sélectionné des partenaires (**experts dans les domaines suivants, Risques Psycho-Sociaux (RPS), Trouble Musculosquelettiques (TMS), organisation du travail, gestion de conflits, gestion du changement d'organisation, etc.)** pour leurs compétences, leurs valeurs, leur appartenance à l'économie sociale, et leur volonté d'apporter aux collectivités des solutions concrètes et efficaces. Par ces accords de partenariats privilégiés, **TERRITORIA MUTUELLE** propose une gamme de services que la collectivité peut sélectionner en fonction des besoins de ses agents. Cette gamme de services bénéficie de prix négociés pour les collectivités.

Ainsi, notre participation à la prévention peut porter sur des actions spécifiques à l'image des actions présentées ci-après parmi les plus récentes.

2.3 MISE EN PLACE DE L'INDICE DE BIEN-ETRE AU TRAVAIL, (L'IBET©), DEDIE A LA PREVENTION PRIMORDIALE

- TERRITORIA MUTUELLE** développe pour ses collectivités partenaires, un programme de pilotage objectif de prévention primordiale basé sur L'Indice de Bien-être au travail ; L'IBET © conçu par son partenaire exclusif MOZART CONSULTING.

TERRITORIA MUTUELLE a développé une méthode exclusive pour les collectivités. A la fois indice statistique et sectoriel, L'IBET est le premier système de mesure du bien-être au travail. Cet outil de reporting social, permet d'évaluer le risque socio-organisationnel au sein de la collectivité, et de mettre en œuvre un pilotage socioéconomique de la santé au travail, qui vient éclairer les plans d'actions nécessaires à la réduction de l'absentéisme.

L'IBET© PERMET :

- Une analyse objective et comparative des organisations, métiers et structures sociodémographiques de la collectivité. Cette analyse pourra ainsi enrichir les plans d'actions à mettre en place et dégager des indicateurs quantitatifs en Santé Sécurité au Travail susceptibles d'être intégrés au document unique, Bilan Social par exemple.
- Une analyse croisée avec des questionnaires déclaratifs existants de climat social, de RPS, de bien-être au travail et de Qualité de Vie au Travail.

LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DISPOSERA AINSI :

- D'un pilotage socioéconomique sur l'absentéisme de désengagement ordinaire, sachant que l'arrêt de travail < 90 jours n'est pas couvert par sa convention de prévention.
- D'une analyse fine sur 10 à 20 profils sociodémographiques, combinant : genre, âges, ancienneté, catégories A/B/C, ainsi que sur les mailles organisationnelles et/ou métiers.



Un accompagnement à un plan d'actions de progrès est proposé en option, lequel a pour vocation d'agir sur les causes organisationnelles et managériales.

La Collectivité territoriale pourra ainsi s'approprier une méthodologie spécifique de pilotage de la prévention primaire, de l'engagement en Qualité de Vie au Travail et évaluer l'efficacité de ses plans d'action de manière objective, collaborative, ciblée et chiffrée.

TERRITORIA MUTUELLE permet à la collectivité partenaire d'avoir accès à ce modèle objectif de prévention primordiale (l'IBET©), à partir d'un taux négocié par agents présents dans la collectivité.

EXPÉRIENCES DEPLOYEES DANS LES COLLECTIVITES SUIVANTES :

Conseil Départemental du Val d'Oise, Conseil Départemental de la Nièvre, Conseil Régional Centre, Val de Loire, Ville d'Angoulême, Ville et Agglomération d'Angers, Ville et Métropole de NICE, Conseil Départemental de Loire Atlantique, CFA du BTP de la Région PACA,

Les retours d'expérience ont permis de réduire en moyenne de 25% les arrêts de travail de santé (maladie ordinaire, maladie longue et grave, accidents de services et trajet) suite à la mise en place de ses plans d'actions.